



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 28 juin 2021
Séance du 10 juin 2021

21 Modification des tarifs 2020-2021 au Conservatoire Municipal de Musique et de Danse et à l'Espace Matisse

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MEHADJI, MM LUCAS et NACHITE	3

- Date de la convocation : 22/06/2021

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Modification des tarifs :

En 2020 et 2021, le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse et l'Espace Matisse n'ont pas pu assurer la continuité du service public en tant que tel, en raison de la crise sanitaire et de la période de confinement.

Il est donc proposé le vote d'une réduction sur les droits d'inscription 2020-2021 des activités à l'année du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse et de l'Espace Matisse.

Les réductions seront appliquées selon le barème suivant :

- 20% pour les enfants élèves en musique et en théâtre ;
- 50% pour les enfants élèves en arts plastiques et en danse, ainsi que pour les adultes élèves en musique à l'exception du chant choral ;
- 85% pour les adultes élèves en arts plastiques, en chant choral, et en danse.

Ces réductions se feront sous forme d'avoir pour les élèves se réinscrivant en 2021-2022, ou de remboursement pour les élèves qui ne souhaiteraient pas poursuivre leurs activités l'année prochaine.

Il vous est demandé d'approuver une réduction sur les droits d'inscription 2020-2021 des activités à l'année du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse et de l'Espace Matisse.



Création de nouveaux tarifs pour le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse :

En 2021-2022, le Conservatoire enrichit son offre de cours pour lesquels il est nécessaire de créer de nouveaux tarifs.

↓ Tarifs Brass band junior - tarif annuel

QUOTIENTS FAMILIAUX												
	Q0	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10 Creillois et Pass' Agglo	Extérieurs
2021	8,00 €	9,50 €	14,00 €	30,00 €	46,00 €	64,50 €	83,00 €	98,00 €	115,00 €	134,00 €	150,00 €	125,00 €

Ce tarif est identique aux tarifs jeunes pour les cours de danse, cours instrumentaux ou vocaux.

↓ Ateliers d'expression musicale et sonore pour les enfants – tarif annuel

QUOTIENTS FAMILIAUX												
	Q0	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10 Creil et Pass' Agglo	Extérieurs
2021	32,00 €	47,00€	60,00€	75,00€	89,00 €	103,50€	118,00 €	132,00 €	146,00 €	161,00 €	175,00 €	250,00 €

↓ Ateliers d'expression musicale et sonore à partir de 16 ans (ados et adultes) – tarif annuel

Élèves creillois : **275,00 €**

Élèves non creillois : **440,50 €**

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 10 juin 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver une réduction sur les droits d'inscription 2020-2021 des activités à l'année du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse et de l'Espace Matisse selon le barème suivant :

- 20% pour les enfants élèves en musique et en théâtre ;
- 50% pour les enfants élèves en arts plastiques et en danse, ainsi que pour les adultes élèves en musique à l'exception du chant choral ;
- 85% pour les adultes élèves en arts plastiques et en chant choral.

Ces réductions se feront sous forme d'avoir pour les élèves se réinscrivant en 2021-2022, ou de remboursement pour les élèves qui ne souhaiteraient pas poursuivre leurs activités l'année prochaine.

Article 2 : de voter les nouveaux tarifs présentés dans l'exposé et applicables au 1^{er} juillet 2021.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 29 JUIN 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01 JUIL 2021

et publication ou notification le 01 JUIL 2021

affiché le 29 JUIN 2021

CREIL, le 01 JUIL 2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 29/06/2021



ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628021-DE